



Un cne signer trop vite et on perds ses droits aux assedic

Par **herve13010_old**, le **18/09/2007** à **18:23**

quand j ai signer mon cne j ai bien dis au patron que je devrai partir dans les 6mois suivants pour cause de demenagement dans un autre departement.rnil ma dis pas de problemes si vous quittez votre emploi pour cause de demenagement hors du departement vous aurez droit au chomage.rntres bien je signe mon cne au smic.rnla date approchant je l appele et lui rappelle qu au moins de decembre je devraipartir comme convenu ,mais je me suis renseigner au assedic et que pour cause de demenagement je n ai pas droit au assedic.rnil me dis que finalement va falloir que je reste au moins 1 an sinon il perdai la prime qu il a empocher.rncomment je pourrai faire pour partir avec des droits aux assedic??rncordialement

Par **Pierre**, le **21/09/2007** à **16:17**

ça n'est pas possible, pour avoir droit aux assedics il faut quitter son travail contre son gré (ou pour motif légitime), donc à moins que l'employeur se sépare de vous à son initiative (ce qui visiblement ne sera pas le cas)rnpar contre, renseignez-vous car si vous partez, l'employeur n'aura peut-être pas sa prime, dès lors vous pourrez lui dire que de toute manière il n'aurait pas sa prime

Par **herve13010_old**, le **21/09/2007** à **16:44**

merci pour l info.rnj ai rdv avec lui lundi soirrncordialement